

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 11 mai à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 mai 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, MARTIN Nadia, NERAUDEAU Delphine, RIGOLLAGE Céline, THIBAUD Stéphanie, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 13 MAI 2026

Et publication ou notification le :

13 MAI 2026

Excusé : MM. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn

A été nommé secrétaire : Jérôme BRUN

2026_05_07 – Renouvellement de la Commission des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la Commission,
- de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants (commune de + de 2 000 habitants).

Monsieur le Maire précise que la désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional /départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'établir la liste suivante :

Titulaires (16) :

Maxime NIEL, Sandra DEULCEUX, Stéphanie THIBAUD, Alain THUÉ, Alex BESSEAU, Alain DEULCEUX, Fabien DILLET, Jocelyn POTIER, Patrick RENAUDIN, Jean CROCHET, Hervé MIGNÉ, Anthony VITALIEN, Jérôme BRUN, Nadège BOUTET, Sabrina GARREAU, Alain LE GAL.

Suppléants (16) :

Céline RIGOLLAGE, Nadia MARTIN, Laura BRUNET, Claire TURMEL, Clément ROBIN, Delphine NERAUDEAU, Jimmy RENAUD, Annie GRONDIN, Grégoire CROCHET, Georges BESSONNET, Wilfried COURANT, Sébastien BESSONNET, Michèle MIERZWA, Corinne SAINTURAT-NIEL, Virginie THUÉ, Nicolas FOURNIER.

.../...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'approuver la liste des contribuables proposée ci-dessus en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13 MAI 2026

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jérôme BRUN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a vertical line.